

frais annuels d'exploitation, ils sont respectivement de 8 et 7 pour cent plus élevés, dans les deux premiers cas. Bien que le projet comportant un barrage de dérivation à Copper Creek soit le plus coûteux, les frais que nécessiterait la construction des installations du complexe Copper Creek-Luxor et de Calamity Curve, ainsi que des installations des centrales d'aval sur le Columbia au Canada, au cas où le projet ne comportant aucun ouvrage de dérivation serait adopté, équivaldraient à peu près à l'économie réalisée grâce à la suppression des ouvrages de Bull River et à la réduction de l'ampleur des installations de Libby. Le devis du projet comportant un barrage de dérivation à Dorr est plus économique que celui des autres projets, parce qu'en éliminant le coût relativement élevé des installations de Libby et des chutes de la Kootenai, on ferait une économie qu'il serait impossible de réaliser s'il fallait construire les ouvrages de dérivation du complexe de Dorr-Bull River-Luxor et les centrales d'aval sur le Columbia en territoire canadien. Si on ajoute les frais d'immobilisation nécessaires à la construction d'un barrage au lac Arrow inférieur, le capital immobilisé serait d'environ 1.5 pour cent plus élevé, soit de \$57,800,000, quel que soit le projet adopté.

CONCLUSIONS

D'après ce qui précède, on est en droit de conclure que:

(a) L'aménagement des ressources hydrauliques du bassin du Columbia est parfaitement possible, et il serait avantageux à tous points de vue, pour un pays comme pour l'autre.

(b) Tant au point de vue de l'aménagement des ressources hydrauliques qu'au double point de vue de la protection contre les inondations et des avantages de l'irrigation, il serait avantageux d'aménager en commun les ressources hydrauliques du bassin du Columbia.

(c) Aux fins d'irrigation, l'aménagement en commun serait avantageux, surtout en ce qui concerne la région drainée par les rivières Okanogane et Similkameen. Chacun des deux projets d'aménagement serait tout à l'avantage de cette région, tant aux fins de production d'énergie hydro-électrique et de protection contre les inondations, qu'aux fins d'irrigation.

(d) A l'heure actuelle, il n'est pas urgent d'aménager en commun les ressources hydrauliques aux fins de gagner des terrains sur l'eau, et rien ne justifierait l'aménagement de ces ressources aux seules fins d'approvisionnement en eau, d'hygiène, de navigation, ou de protection des ressources ichtyologiques et fauniques.

(e) L'avantage le plus grand et le plus précieux qu'il soit possible de tirer de l'aménagement des ressources hydrauliques du bassin du Columbia, est sans conteste la production d'énergie hydro-